

« Même si ça nous dépasse, continuer à manifester »

DÉTENTION DE FAMILLES La manifestation #NotInMyName a rassemblé 600 personnes

► Des citoyens se sont rassemblés devant le Manneken-Pis pour protester contre l'enfermement de familles, et donc d'enfants, dans le centre 127 bis.

► Indignés, les manifestants restent lucides sur leur capacité d'action.

► Mais entendent bien ne pas laisser passer...

REPORTAGE

On n'enferme pas... Des enfants ! On n'enferme pas... Des enfants ! » Ce 15 août, les oreilles du Manneken Pis ont été prises d'un bourdonnement intense et croissant, remplaçant une heure durant les habituels crépitements des appareils photos de touristes. À l'appel du collectif citoyen #NotInMyName, environ six cents personnes, selon la police, s'étaient rassemblées aux pieds du petit garçon de bronze, envahissant les ruelles adjacentes. Jeunes militants engagés, représentants du collectif « La voix des sans-papiers » mais surtout citoyens de tous âges, familles avec enfants, étudiants, seniors, avaient pris note du rendez-vous qui invitait chacun à se mobiliser « le lendemain de la première incarcération d'une famille », sur le coup de 17 h 30. C'est le cas depuis ce mardi, lorsqu'un couple serbe et leurs quatre enfants, âgés de un à six ans, ont été placés dans une des nouvelles unités familiales du centre 127 bis, à Steenokkerzeel.

Dans la foule, dont dépassent des enfants masqués par des barreaux en carton, tous partageant

une même indignation et souhaitent la faire entendre, même si certains doutent de leur impact. « Je fais des études pour être institutrice primaire, explique Leah, et cela me choque profondément qu'on accepte l'enfermement des enfants ! Dire que ce n'est pas une prison est complètement hypocrite. J'ai déjà entendu des amis me répondre "oh mais tu sais, ils auront un toboggan !" »

Son amie, Anaïs, étudiante en sociologie dénonce la déshumanisation des personnes migrantes, qualifiées d'« illégaux », de « sans-papiers » : « A la fin, on fait passer l'idée que les enfermer n'est pas si grave. »

« Francken va tellement loin que les gens modérés commencent à réagir »

ANNA-MARIA, PAS HABITUÉE AUX MANIFS

Comme beaucoup d'autres, Anaïs n'est pas liée à une association, mais, avec ses co-kotteurs, elle a déjà hébergé des migrants. C'est aussi en franchissant ce pas que Géraldine et Etienne se sont engagés. Depuis un an, ils accueillent la même personne une semaine par mois. Pour ce couple d'avocats, le meilleur levier reste le levier juridique. Etienne, appuyé sur la poussette de Grégoire, en est persuadé : « le gouvernement va perdre la bataille judiciaire ». Le problème, c'est que ça prendra du temps, déplore son épouse. « Et qu'on repousse toujours plus les limites de l'acceptable », poursuit Etienne.

Alors, entre-temps, même si une telle mobilisation n'infléchira sans doute pas la politique migratoire du gouvernement, ils manifestent leur désapprobation. « Parce que le silence des pantoufles, comme on dit, est plus dangereux que le bruit des

bottes », cite le père de famille, qui résume bien la tonalité générale. Oui, le gouvernement semble inflexible. Non, cette mobilisation ne va pas infléchir la politique de Theo Francken, mais

« c'est le minimum en tant que citoyen », estime cette jeune femme. « On est justement là pour briser cette idée de fatalité », renchérit Francisco. Et « même si ça nous dépasse, il faut continuer à manifester, sinon tout passera », soutiennent ces deux Monnoises membres d'une initiative d'aide aux migrants depuis 2013.

Faty, représentant de la section liégeoise de la « Voix des sans-papiers » veut croire que le mouvement se poursuivra. En Belgique depuis six ans, il a déjà passé deux mois dans un centre fermé. Alors, « meilleures conditions » ou pas, pour lui, ça ne change rien : « Si on t'enferme dans ta propre maison pendant dix jours, c'est pareil : tu deviens fou ! »

Ces dernières années, le militant observe une population belge plus engagée. Anna-Maria

représente précisément ces citoyens peu habitués des manifs, mais pour qui « trop, c'est trop » : « Francken va tellement loin que les gens qui se situent plutôt au milieu commencent à réagir. La migration, c'est une question complexe. Mais tant qu'on n'y a pas réfléchi d'un point de vue européen, les gens comme Francken ont le libre champ pour faire ce qu'ils veulent... »

Après les prises de parole (organisateur, Délégué général aux droits de l'enfant, Ligue des familles, Voix des sans-papiers, etc.), la foule s'éparpille progressivement. Les touristes, gautres à la main, se frayent un chemin entre les pancartes qui s'interrogent : « Verrou on va ? » ■

ELODIE BLOGIE

en 2007 Les associations avaient stoppé l'enfermement

Pour les associations, la confirmation fin 2006 de l'ouverture des unités familiales en centre fermé fut un choc mais pas une surprise. S'en est suivi un questionnement tâtonnant (jusqu'à aujourd'hui) pour trouver comment réagir dans un contexte médiatique bouleversé. Une incertitude qui ferait presque oublier que c'est bien le milieu associatif qui était parvenu à mettre un terme à l'enfermement des enfants, voilà une dizaine d'années.

Aux manœuvres, notamment, un certain Alexis Deswaef qui est, à l'époque, l'avocat de la Ligue des Droits de l'homme. « *La fin de la détention est le résultat d'un long combat entamé au début des années 2000*, explique le juriste. *Et qui a pris un coup d'accélérateur avec l'arrêt Tabitha contre Belgique.* » Tabitha, c'est une petite Congolaise de 5 ans. L'enfant, partie de Kinshasa en octobre 2002 allait rejoindre sa mère qui venait d'obtenir l'asile au Canada. Mais au moment de transiter par l'aéroport de Bruxelles, problème : les papiers de Tabitha ne sont pas en règle. La petite fille est envoyée en centre fermé où elle va passer trois mois seule. Lorsque l'Office des étrangers la met finalement dans un avion, c'est pour la renvoyer au Congo, sans que sa famille ne soit prévenue (elle rejoindra finalement sa mère quelques jours plus tard). En 2006, la Cour européenne des droits de l'homme condamne la Belgique pour son « *manque flagrant d'humanité* », invoquant un « *traitement inhumain* ». « *On a commencé à utiliser ce jugement de manière systématique pour chaque famille* », raconte Alexis Deswaef. Les dossiers se font recaler les uns après les autres, les juges estimant que le cas d'une mineure non accompagnée ne pouvait pas être étendu à la situation des enfants en famille. Mais les avocats persistent, à l'usure, la Cour européenne en ligne de mire. « *Je me souviens d'un juge qui m'a dit à*

l'époque : "Mais enfin M. Deswaef, si je suis votre raisonnement je dois libérer tous les en-

fants étrangers détenus. Et ça, c'est politique." J'ai répondu qu'il fallait effectivement tous les libérer et que, non, c'était une question juridique. »

Journée à l'air libre

Si deux nouvelles condamnations européennes de la Belgique tomberont seulement des années plus tard, ces batailles juridiques autour de la détention d'enfants dessinent, à l'époque, une jurisprudence belge endossée par la Cour de cassation. Le raisonnement justifiant l'enfermement est alors le suivant : les parents sont privés de liberté, pas l'enfant, mais comme il est dans l'intérêt supérieur de l'enfant de ne pas être séparé de sa famille, il doit les suivre en centre fermé. « *C'était un raisonnement tellement absurde et cynique, la non-séparation des familles devait justifier de faire sortir tout le monde, pas d'enfer-*

mer les enfants ! », s'énerve encore aujourd'hui Alexis Deswaef. Les associations (Ligue des droits de l'homme, Défense des Enfants International, Service Droit des Jeunes et le Ciré) imaginent de mettre le raisonnement à l'épreuve. « *On a organisé une journée à la mer pour les enfants des centres fermés 127 et 127 bis.* » Avec une autorisation écrite des parents, et en ayant préalablement prévenu les autorités, les associations se présentent donc un matin de novembre 2007 devant les centres fermés en réclamant les enfants, « *puisque ils ne sont pas privés de liberté* ». Un bus a spécialement été affrété pour leur « *journée en plein air* » et une brochette de députés et journalistes ont fait le déplacement. Un huissier de justice aussi. L'homme livrera un rapport de deux pages, racontant scrupuleusement, le refus des autorités de livrer les enfants et rapportant une conversation téléphonique entre Alexis Deswaef et le directeur de l'Office des étrangers, Freddy Roosemont, qui confirme alors que les enfants sont détenus en vue de leur rapatriement. Outre un bon coup médiatique, les associations s'offrent une pièce de plus au dossier : « *La démonstration*

par l'absurde que le raisonnement de la Cour de cassation ne tenait pas. »

Une plainte suivra pour détention arbitraire, une autre concernant les conditions de détentions de plusieurs familles. Ces deux actions sont aujourd'hui toujours pendantes mais ne devraient pas aboutir pour cause de prescription – ce qui révolte l'avocat. C'est qu'entre-temps le pouvoir politique a mis fin à la détention d'enfants. En pratique. Les enfermements se feront de plus en plus rares entre la fin 2007 et le début de l'année 2008, la ministre Annemie Turtelboom ayant créé les maisons de retour, un régime ouvert réservé aux familles, alternatif à la détention. ■

L.K.

EN MÉDITERRANÉE

Nouvel épilogue pour l'Aquarius après des jours d'errance

Le navire de sauvetage de migrants Aquarius, arrivé mercredi après-midi à Malte, va repartir en mer, a annoncé l'organisation SOS Méditerranée, précisant que le bateau, privé de pavillon de Gibraltar, pourrait passer sous drapeau allemand. Après avoir erré plusieurs jours en Méditerranée, le navire affrété par les ONG SOS Méditerranée et Médecins sans frontières (MSF) a pu débarquer les 141 réfugiés épuisés, originaires pour la plupart de Somalie et d'Erythrée, qui seront ensuite répartis dans cinq autres pays européens. Deux mois après avoir suscité une intense crise diplomatique, l'Aquarius a de nouveau été rejeté par l'Italie mais aussi dans un premier temps par Malte, qui avait recueilli lundi 114 personnes secourues par sa marine. Le gouvernement maltais avait donné son feu vert mardi, après un accord pour répartir entre cinq pays européens (France, Allemagne, Luxembourg, le Portugal et l'Espagne). (afp)